



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Qui vous écoute et vous défend vraiment ?

Alors que chaque syndicat se pare de toutes les vertus pour vous convaincre de voter pour ses candidats, comment faire la part des choses et savoir qui est vraiment à votre écoute et qui vous défend vraiment ?

Vous trouverez ci-après quelques exemples de ce que fait le SICTAME-UNSA en ces domaines.

Tout au long de l'année, le SICTAME-UNSA reste à l'écoute des salariés

Vous êtes nombreux à nous contacter, que ce soit pour nous donner de l'information, nous interroger ou nous faire part de difficultés ou de problèmes rencontrés. Nos élus et nos militants tiennent le plus grand compte de vos contributions ou questionnements qui participent à la définition de nos actions.

Dans son travail d'écoute, cette année, le SICTAME s'est doté d'un **nouvel outil** sur internet pour recueillir votre point de vue et votre ressenti sur certaines questions. C'est ainsi qu'il a lancé **3 enquêtes**, auxquelles vous pouvez encore répondre en vous connectant aux adresses internet indiquées ci-dessous :

- la première enquête s'adresse aux **ETAM** : <https://www.surveymonkey.com/s/GW3RGWS>
- la deuxième enquête concerne l'**Expatriation** : <https://www.surveymonkey.com/s/D6DH6MS>
- la troisième enquête s'adresse aux **Cadres** : <https://www.surveymonkey.com/s/B9WR9SL>

Des enseignements précieux peuvent être tirés de telles enquêtes ; le nombre de réponses obtenues renforce d'autant les revendications et demandes que le SICTAME peut ainsi relayer et défendre au nom des salariés concernés.

- **L'enquête ETAM est déjà un succès, avec 128 réponses à ce jour.** Parmi les nombreux thèmes abordés par le sondage, **les traits les plus marquants sont les suivants** : 82 % considèrent être insuffisamment rémunérés par rapport à leur travail et 94 % considèrent leurs bonus et augmentations comme non motivants ; 67 % pensent que les bonus des cadres dirigeants sont indécents ou injustifiés et 92 % sont en faveur d'une transparence totale des bonus et des salaires ; 55 % considèrent ne pas avoir de rapport satisfaisant avec leur responsable métier, cette proportion est de 50 % avec le gestionnaire de carrière ; 42 % estiment que leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur. **Ce sondage est encore ouvert.**
- **L'enquête Cadres** en est à 51 réponses et ne peut donc être encore exploitée, même si des tendances intéressantes commencent à se dégager.
Nous **invitons les Cadres à y répondre** : <https://www.surveymonkey.com/s/B9WR9SL>
- **L'enquête sur l'expatriation connaît un succès phénoménal, puisque plus de 525 salariés** y ont déjà répondu. Ces réponses proviennent de plus de 40 pays.
Les sujets qui concernent ou intéressent le plus les Expatriés (liste non exhaustive) sont : les calculs et révisions des majorations géographiques, l'indemnité de coût de la vie, les primes incitant à la mobilité, le dévoiement des RAPMI par les Instructions d'application, la suppression du voyage de congé la dernière année d'affectation, le différentiel de congés versus la métropole, la fiscalité, les voyages (classe, accompagnement enfant malade, ...), les rythmes de travail et astreintes, etc.
Les réponses obtenues nous éclairent sur tous les sujets relatifs à l'expatriation et renforcent notre action, notamment au niveau de la Commission Expatriation, présidée par un élu SICTAME.
Pour des résultats plus détaillés, consultez le « Spécial Expatriation n° 7 », sur notre site internet.
Ce sondage est encore ouvert.

Tout au long de l'année, le SICTAME-UNSA défend les intérêts des salariés et de l'entreprise

Fort de l'écoute et du soutien des salariés, le SICTAME vous défend continuellement, qu'il s'agisse de vos conditions de travail, de votre contrat social, de vos droits individuels ou collectifs, de votre emploi, de votre évolution de carrière, etc. Le SICTAME suit aussi avec attention l'évolution et le devenir de votre entreprise.

Le SICTAME privilégie le dialogue et la voie de la concertation. Encore faut-il que ce souhait soit partagé par tous. Le SICTAME a été trop longtemps confronté à une direction qui faisait tout pour l'écarter du dialogue social, aidée en cela par certains syndicats complices. Par exemple, comment se fait-il que le SICTAME soit tenu à l'écart de la Commission Stratégie Amont/ Holding du Comité européen, alors qu'il y est le syndicat le plus représentatif ?

Pour faire valoir le droit, tant pour des problématiques collectives que pour des cas individuels, le SICTAME s'adresse, s'il le faut, à la justice. Il ne le fait qu'**après avoir épuisé toutes les voies de négociation et de recours interne**. Il a ainsi acquis une véritable expertise, qui bénéficie à tous et renforce son action.

Un exemple emblématique de qui vous défend vraiment : les RAPMI !

Les RAPMI, qui sont les Règles d'Administration des Personnels en Mobilité Internationale, **se sont dégradées** au cours du temps et **ont été dévoyées par des Instructions d'Application (IA)**, prises au niveau des filiales. Depuis 2010, **le Président de la Commission Expatriation du CCE, Jean-Michel Prigent, élu SICTAME, accomplit un travail remarquable** d'animation de cette commission, d'écoute et **de défense des Expatriés qui a porté ses fruits.**

Au sein du CCE, une majorité, formée des élus SICTAME et CGT, soutient l'action de la Commission Expatriation et adopte différentes résolutions :

- **le 30 septembre 2011** : « *Le CCE décide de mettre en œuvre toute action et procédure visant à interdire à la société de modifier les RAPMI sans respect des dispositions légales et réglementaires et en violation des engagements souscrits ...* ». Il donne mandat « *pour agir en justice aux fins de faire défense à la société de mettre en application toute modification des RAPMI n'ayant pas fait l'objet d'une information consultation du CCE ...* ». **Cette résolution est adoptée par 9 voix pour (SICTAME et CGT), 2 voix contre (CFDT) et 2 abstentions (CFE-CGC).**
- **le 16 décembre 2011** : **le TGI de Nanterre donne raison au CCE, condamne Total**, ordonne la suspension de la mise en œuvre de la version 2011 des RAPMI et qu'il soit procédé à l'information consultation du CCE.
- **le 26 septembre 2012**, le CCE constate « *que de nombreuses 'Instructions d'Application' émises localement par les filiales à l'étranger dévoient les RAPMI Le CCE demande donc à Total d'intervenir auprès de ses filiales pour que cesse tout dévoiement des RAPMI, faute de quoi l'entrave au fonctionnement du CCE pourrait être constatée* ». **Résolution adoptée par 11 voix pour (SICTAME et CGT) et 2 voix contre (CFDT) ; la CFE-CGC déclare ne pas soutenir cette résolution**, mais aucun de ses élus n'est présent, ce sont des élus suppléants des syndicats favorables à la résolution qui votent à leur place.
- **Le 6 décembre 2012**, face à l'inaction de Total, le CCE donne mandat « *pour agir en justice aux fins de faire défense à la société de mettre en application toutes Instructions d'Application des RAPMI n'ayant pas fait l'objet d'une information consultation du CCE* ». **Résolution adoptée par 9 voix pour (SICTAME et CGT), 1 voix contre (CFE-CGC) et 2 refus de vote (CFDT).**

L'action en justice est lancée, mais **par courrier du 30 mai, la Direction répond positivement aux demandes que le CCE a formulées par voie de justice**, avec notamment l'engagement que les IA doivent être conformes aux RAPMI et que le processus d'information consultation doit être respecté pour les RAPMI et les IA. Compte tenu de ces engagements, **le 11 juin 2013, le CCE vote, à l'unanimité, l'abandon de la procédure et salue la volonté de dialogue manifestée par la Direction.**

Imaginez quelle aurait été l'issue de cette histoire, si ceux qui se sont opposés à toutes ces résolutions avaient détenu la majorité au sein du CCE. Hé bien, rien ne se serait passé et les Règles et Instructions, applicables au personnel en mobilité internationale, auraient continué d'évoluer dans le plus grand arbitraire et en dehors de toute concertation. **Bien d'autres aspects de votre vie et de votre travail au sein de l'entreprise peuvent être mis en péril, si vos élus ne font pas correctement leur travail. Pensez-y avant de voter !**

Quel crédit accorder aux déclarations actuelles de la CFDT et de la CFE-CGC pour la défense des RAPMI et des Expatriés, alors qu'elles se sont opposées à l'action que le CCE a engagée pour cette défense ?

**Aussi, ne sous-estimez pas l'importance et le rôle de vos CE et CCE,
ni l'importance de votre vote.**

**N'oubliez pas de voter et votez pour qui vous écoute vraiment
et pour qui vous défend vraiment !**

Votez pour les candidats du SICTAME – UNSA,

**le syndicat véritablement à votre écoute, le syndicat qui vous défend vraiment,
le syndicat qui se préoccupe également du devenir de votre entreprise !**

Je souhaite prendre contact avec
le SICTAME-UNSA

Nom : Prénom :
email :
Société : Lieu de travail :
Adresse :

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A12013 (01.41.35.34.48)